



# LIVRET ACCUEIL HANDICAP

## Table des matières

INTRODUCTION.....	2
PROCEDURE D'INSCRIPTION D'UN STAGIAIRE ENSITUATION DE HANDICAP .....	2
ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION .....	3
DURANT LA FORMATION.....	3
CONTACTS .....	3
DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE .....	4



## INTRODUCTION

**SECURIPREV**, depuis sa création en 2009, a toujours tenu à dispenser des formations de qualité auprès de ses clients et d'accompagner leur montée en compétence pour une meilleure maîtrise des risques professionnels.

Notre objectif est donc de nous adresser à tous les salariés, quel que soit leur niveau de qualification, leur parcours initial, ou leur situation actuelle. Le handicap n'a donc jamais été vécu pour nous comme un frein, mais comme un simple élément à prendre en compte dans le parcours de formation de l'apprenant.

Nous avons déjà été en contact avec des personnes – soit seules, soit composant l'ensemble du groupe d'apprenants – porteuses de handicap. Notre organisme a pu adapter le parcours des apprenants dans le respect des documents de référence, quand ils existent.

L'individualisation des parcours de formation, portée par la dernière réforme de la formation, va dans le même sens et demande à mettre en œuvre ce que nous faisons depuis notre création.



## PROCEDURE D'INSCRIPTION D'UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Qu'elle soit temporaire ou non, une situation de handicap doit être signalée à SECURIPREV au moment de la prise de commande. Le sujet est systématiquement abordé dans les questionnaires de pré-positionnement envoyés à l'entreprise avant la formation.

Si la formation se déroule chez le client, ce dernier est réputé avoir pris toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement par la personne concernée de sa formation.

Si la formation est organisée dans des locaux mis à disposition par SECURIPREV, notre organisme, dûment informé, se mettra en relation avec l'antenne lilloise de l'AGEFIPH afin d'étudier les modalités d'accueil les plus appropriées.

## ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Le siège de **SECURIPREV**, situé au 44 avenue de Flandre à Marcq en Baroeul, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Les lieux de formation** sont soit ceux fournis par le client, soit ceux mis à disposition par SECURIPREV. Dans le premier cas, les accès ne poseront pas de problème, puisqu'ils sont déjà adaptés aux salariés de l'entreprise.

Dans le deuxième cas, étant averti à l'avance par son client, SECURIPREV choisira des lieux de formation adaptés, après prescriptions de l'AGEFIPH.



Le formateur se tient à la disposition de l'apprenant afin de répondre à ses questions quant à une adaptation éventuelle de la formation en ce qui le concerne. L'apprenant en situation de handicap ne doit pas hésiter à solliciter le formateur pour tout problème éventuel rencontré durant la formation.

Si un accompagnement personnalisé ou un suivi spécifique sont nécessaires, l'apprenant doit se rapprocher du formateur en début de session.

## CONTACTS

L'apprenant en situation de handicap peut demander à contacter le **référént handicap** de SECURIPREV, Madame Patricia GUIDEZ, en appelant le 09.73.61.16.85 à tout moment de sa formation.



## DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

L'apprenant en situation de handicap a les mêmes droits et devoirs que tout autre apprenant.

En vertu du règlement intérieur (voir le Livret Stagiaire), aucun comportement déplacé, verbal, gestuel ou autre, envers un apprenant en situation de handicap ne sera tolérée durant la formation. Il sera rappelé que Bienveillance, écoute active et participation sont attendues de l'ensemble des participants à une session de formation.

Il est demandé aux apprenants porteurs de handicap de respecter eux aussi le règlement intérieur.

Les téléphones portables doivent être mis en silencieux et rangés durant la formation. Toute nécessité d'appel en lien avec le handicap durant la formation doit être convenue avec le formateur avant le début de la session.

